



# UNION NATIONALE des PORTE-DRAPEAUX de FRANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.

**Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637**

**PRESIDENT National** : Jean Claude MOREL

Siège social : UNPDF - Carré des Templiers - 15 Rue Charles HATREL - 83700 SAINTRAPHAEL

☎ 06 50 02 35 45 – Courriel : [unpdf1933@outlook.fr](mailto:unpdf1933@outlook.fr)

**Secrétaire National** : Laurent Brunot

☎ 06 66 26 51 76 – Courriel : [vero832011@live.fr](mailto:vero832011@live.fr)

**Site** : unpdf.fr ou unpdf.org ou porte-drapeaux-de-france.fr (adresse au choix à taper dans la barre d'adresse du navigateur)

## COMPTE RENDU DE L'A.G. de l'U.N.P.D.F.

Du 07 Avril 2019 9h30 à RIVESALTES (66)

En préambule sont élus :

Président de séance : Mr DURIEU Christian

Secrétaire de séance : Mr BRUNOT Laurent

Scrutateur de séance : Mr BENREDJEM Marc

**Membre délégué présent :**

Le Vice-président National pour le département de l'Hérault (34) Mr CATHALA, accompagnée de son épouse.

**Invités :**

Mr Jean Marie ASSIE, Mr le capitaine de gendarmerie STACHERSKI de Rivesaltes, Le colonel GERVAIS, Mme DE NOELL suppléante départementale, Mr le député Romain GRAU, Le journal l'indépendant, le petit journal.

### 1. Contrôle du quorum

A l'entrée chaque membre a signé le registre de présence.

Aucune obligation relative au quorum n'étant imposée par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, ni par son décret d'application. Les statuts n'ayant institués aucunes règles de quorum, s'applique donc le principe de la majorité simple des votes des membres présents ou ayant transmis leur pouvoir.

Ce respect constitue alors une condition substantielle de validité des délibérations adoptées.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et représentés

92 pouvoirs ont été transmis au Président National Jean-Claude MOREL.

### 2. Lecture du PV de l'année générale précédente

Le Président National Jean-Claude MOREL fait lecture du PV de la dernière Assemblée Générale.



# UNION NATIONALE des PORTE-DRAPEAUX de FRANCE



Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.

**Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637**

Ce Procès-Verbal est porté aux voies, pour validation.  
Adopté à l'unanimité.

### 3. Le discours du Président

Appréciation générale de l'action passée

Rapport du conseil d'administration :

le Président fait part de ses satisfactions, des actions menées sur l'année 2018, explique ses choix.

Le Président National Jean-Claude MOREL présente Mme REYNAERT

Le Président National Jean-Claude MOREL présente les invités.

### 4. Le rapport moral

Résumé par le Président Jean-Claude MOREL de tout ce qui a été réalisé par l'U.N.P.D.F. sur l'année 2018.

Adopté.

### 5. Projets et perspectives (résolutions)

Le secrétaire BRUNOT Laurent présente les projets votés par le C.A pour l'année à venir et à voter par les membres :

- Mise en place de mandat pour les vice-Présidents afin de donner valeur administrative à la fonction et la valoriser.

Adopté.

- Mise en place de mandat pour les Porte-Drapeaux afin de donner valeur administrative à la fonction et notre Charte Porte-Drapeaux.

Adopté.

- Autorisation du défraiement pour les Porte-Drapeaux

Adopté.

- Autorisation donnée aux Vice-Présidents de représenter l'association UNPDF au niveau local sur les mêmes prérogatives que le Président National.

Adopté.

- Autorisation donnée aux Vice-Présidents de déposer un dossier de demande de subvention (Cerfa N°12156\*05) au niveau de leurs localités, au nom de l'association UNPDF. Les subventions allouées serviront uniquement aux Vice-Présidents qui les auront obtenues et seront gérées par le Trésorier de l'association U.N.P.D.F.

Adopté



# UNION NATIONALE des PORTE-DRAPEAUX de FRANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 – Bénévolat Associatif

Déclarée à l'Office Nationale des Anciens Combattants – Affiliée à l'A.S.A.F. reconnue d'utilité publique.

**Déclarée en sous-Préfecture de Draguignan n° W831003637**

- Autorisation donnée aux Vice-Présidents de mandater au nom de l'association U.N.P.D.F. un Porte-Drapeaux départemental ainsi qu'un adjoint à ses fonctions si nécessaire nommé "Délégué Départemental U.N.P.D.F."

Adopté

- Autorisation au trésorier Marc NINO de détenir un carnet de chèques au nom de l'association

Adopté.

## 6. Le rapport financier

Le trésorier Mr Marc NINO présente les comptes de l'exercice écoulé.

Adopté.

## 7. Le compte prévisionnel

Le trésorier Mr Marc NINO présente les comptes de l'exercice à venir.

Adopté.

Montant de la cotisation pour l'année à venir : 20 euros

Adopté.

## 8. Parole aux membres

Mr MAROUSER Thierry annonce qu'il possède un accord de l'O.N.A.C. V.G. pour la dépose d'un drapeau sur les cercueils des porte-drapeaux.

Le député Romain GRAU prend la parole et exprime son attachement aux porte-drapeaux et le symbolisme que cela représente. Il évoque son souhait de voir perdurer le devoir de mémoire et remercie l'U.N.P.D.F. de son travail en ce sens.

Le président de séance clôture la séance à 11h30, s'en suivra une interview par les journalistes présents et une séance de photos.

La médaille patriote U.N.P.D.F. a été remise au maire de Rivesaltes Mr André BASCOU par le député Romain GRAU en présence des représentants de la commune de Rivesaltes.

La médaille patriote U.N.P.D.F. a été remise à Mr Jean Marie Assié par le député Romain GRAU, consacrant ainsi son appartenance à l'U.N.P.D.F.

Le Président National Jean-Claude MOREL prépare la cérémonie de dépôt de gerbes devant la statue du Général JOFFRE à Rivesaltes, les portes drapeaux défilent de l'A.G. au lieu de commémoration en présence des représentants de l'Etat.

Le Président National Jean-Claude MOREL prépare la cérémonie au camp des harkis de Rivesaltes, toutes les stèles ont été honorées. Mr Marc BENREDJEM, ayant vécu dans ce camp, prononce un discours mémoriel qui clôture la cérémonie, en présence des représentants de l'Etat.